

# LE GALLICAN

REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992 - 096X

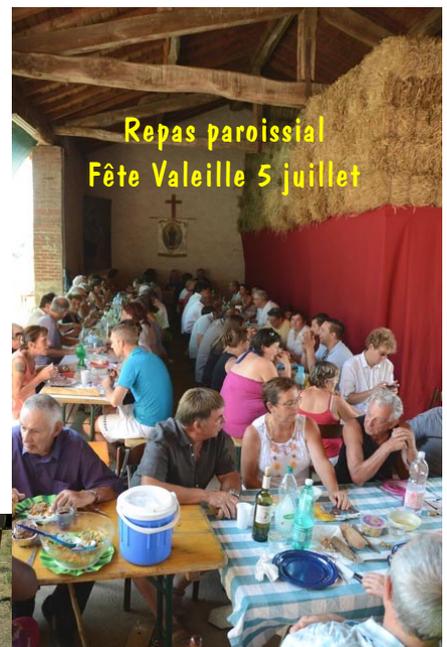
## Les Fondements

du

## Gallicanisme

VIE DE  
L'ÉGLISE

dossier



LE  
GALLICAN

2,30 € La voix de l'Église de l'Équilibre et du Bon Sens

JUILLET 2015

Journal fondé en 1921 par Mgr Giraud

C'est ainsi que s'est appelée l'Eglise Catholique en France depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'en 1870.

Respectueuse de la papauté, elle posait néanmoins certaines limites à sa puissance; elle enseignait en particulier que le pouvoir des évêques réunis en concile était plus grand que celui du pape. Pourtant en 1870 eut lieu à Rome la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale qui consacra l'abdication de l'épiscopat devant l'omnipotence du pape.

En France, un mouvement de résistance fut emmené par le Révérend Père Hyacinthe Loyson qui obtint par décret du Président de la République l'autorisation d'ouvrir un lieu de culte au nom de l'Eglise Gallicane le 3 décembre 1883. Après la loi de 1905 entérinant le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, le courant gallican va s'organiser plus librement sous la houlette de Mgr Vilatte.

A partir de 1916 le village de **Gazinet** - dans le bordelais - devint le symbole de la résistance gallicane et du renouveau gallican. **L'association culturelle saint Louis** fut créée par Monseigneur Giraud le **15 février 1916**.

*Le siège de l'Eglise et de la culturelle saint Louis est aujourd'hui à Bordeaux: - chapelle primatiale Saint Jean-Baptiste, 4 rue de la Réole, 33800 Bordeaux.*

La paroisse saint Jean-Baptiste existe **sans discontinuité** depuis le 24 juin 1936. Elle a été fondée par Monsieur l'Abbé Junqua en 1872 et fut continuée par le Père Jean (*Monseigneur Brouillet*) 1936, puis par le Père Patrick (*Monseigneur Truchemotte*) 1960. Depuis 1987 le Père Thierry (*Monseigneur Teyssot*) assure le service permanent du culte gallican (messes, baptêmes, mariages, communions, funérailles, bénédictions) en la chapelle saint Jean-Baptiste.

Cette tradition bien gauloise de résister aux empiétements de la curie romaine a pris jadis le nom de **gallicanisme**.

Le plus illustre représentant de ce courant fut le grand **Bossuet**, évêque de Meaux (XVIIème siècle), qui rédigea les **quatre articles gallicans de 1682** signés par l'assemblée des évêques de France. Bossuet ne fit d'ailleurs que reprendre les décisions du **concile de Constance** (1414-1418) qui rappela (conformément à la règle en usage dans l'Eglise universelle et indivise du premier millénaire) que le **concile oecuménique** (assemblée de tous les évêques) était **l'organe suprême en matière d'autorité et d'enseignement au sein de l'Eglise**.

### L'Eglise Gallicane aujourd'hui

#### Ses croyances

En tant qu'**Eglise chrétienne**, pour y adhérer, il faut avoir reçu le baptême ou désirer le recevoir.

En tant qu'**Eglise de tradition catholique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre l'un des credos suivants, qui contiennent les articles fondamentaux de la foi catholique: - des Apôtres, de Nicée-Constantinople, de saint Athanase.

En tant qu'**Eglise apostolique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre dans leur contenu traditionnel les sept sacrements: baptême, confirmation, réconciliation, eucharistie, onction des malades, ordre et mariage; tous les com-

# **l'Eglise** **Gallicane**

mandements divins, lesquels sont synthétisés dans ce passage de l'Evangile: **"tu aimeras ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit, et tu aimeras ton prochain comme toi-même"**.

#### Ses tolérances

Acceptation du mariage des prêtres et des évêques - Diaconat féminin - Rejet de la confession obligatoire - Administration du sacrement de communion sous les deux espèces - Bénédictions ponctuelles du remariage des divorcés - Bannissement des excommunications - Liberté en matière de jeûne et d'abstinence - Participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise - Election des évêques par le clergé et les fidèles - Prise en considération du monde animal dans la réflexion de l'Eglise.

#### Le Mystère de l'Eglise

Saint Cyprien de Carthage a donné la meilleure définition de **l'unité de l'Eglise**:

- *"L'épiscopat est un tout, que chaque évêque reçoit dans sa plénitude. De même que l'Eglise est un tout, bien qu'elle s'étende au loin dans une multitude d'Eglises qui croissent au fur et à mesure qu'elle devient plus fertile."*

*"A quelque Eglise que les évêques soient attachés" a dit Saint Jérôme, "à celle de Rome ou à celle de Constantinople, ou encore à celle d'Alexandrie, ils méritent le même respect et possèdent le même sacerdoce."*

Aujourd'hui pas plus qu'hier, aucun évêque particulier n'a le droit de prétendre représenter seul l'Eglise Universelle. Chaque évêque représente son Eglise et ce sont ces évêques assemblés qui représentent toute l'Eglise. Ainsi, tous les évêques étant premiers pasteurs, peuvent valablement dans leur Eglise, ce que le pape évêque de Rome, peut dans la sienne.

La puissance des évêques n'est donc pas une émanation de la plénitude de pouvoir que s'arroge la papauté, mais une participation de l'autorité divine qui réside en Jésus-Christ, pontife éternel et chef souverain de son Eglise.

Et pourtant, en 1870, le Pape Pie IX s'attribuait par la voix du concile du Vatican une suprématie sur tous les hommes dans les matières de foi et de morale; suprématie fondée sur un prétendu privilège d'infailibilité, usurpant ainsi tous les attributs du Christ.

De la sorte, en subordonnant les évêques à un pouvoir souverain, ce concile en faisait uniquement les vicaires de l'un d'entre eux, et cela contrairement à l'ancienne constitution de l'Eglise qui a toujours déclaré que:

- *"les évêques tiennent leur autorité de Dieu même."*

*Pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient* dit la célèbre maxime. Nous espérons que le dossier de ce numéro d'été vous aidera à mieux comprendre les spécificités du gallicanisme : son histoire, ses valeurs, ses combats, ses espoirs. Les lecteurs nous réclament depuis longtemps un dossier fourni et approfondi sur ce thème; le voici.

Mais tout ne peut pas être écrit dans un article, surtout pour résumer presque 2000 ans d'Histoire ! Le gallicanisme aujourd'hui, comme en témoignent les photos en couverture et celles de la rubrique «vie des paroisses», c'est aussi une Eglise vivante : des fidèles qui aiment leur Eglise et un clergé qui dépense son énergie sans compter pour elle.

Sans tapage et sans bruit, l'arche de notre bonne volonté poursuit sa route. Notre « vaisseau gallican », avec son clergé marié, ses prêtres fiers de leurs enfants, qui baptisent aujourd'hui leurs petits enfants porte témoignage.

Depuis le Père Hyacinthe Loyson, l'Eglise Gallicane a renoué avec un clergé marié, capable de mener de front plusieurs activités : métier, paroisse, famille. Lorsqu'une personne comprend cela elle sympathise avec notre courant, elle se sent peu à peu gallicane, elle réalise que si le Christ a choisi des apôtres mariés, et si l'Eglise des premiers chrétiens n'a pas interdit le mariage des religieux, c'est que c'est normal !

Que signifie le mot normal aujourd'hui, au XXIème siècle ? La réponse de notre Eglise le résume dans sa devise : l'équilibre et le bon sens. Et avec plus de trente années de sacerdoce derrière moi, j'ajoute «être heureux et rendre heureux autour de soi». Il me semble de plus en plus que le salut donné par le Christ se joue sur des choses très simples : simplicité, humilité, bonheur. Le Dieu dans lequel je crois ne peut être compliqué !

T. TEYSSOT

1 Les Fondements  
du  
Gallicanisme

2 Le Sacré-  
Coeur

3 J'ai Longtemps  
Erré

4 Vie de  
l'Eglise

## Sommaire

# Les Fondements

## du Gallicanisme

**L**e gallicanisme n'est pas quelque chose de nouveau. Il plonge ses racines dans le passé chrétien de la France, il tient ses principes de la primitive Eglise. A l'image de notre pays, pour paraphraser la phrase du célèbre général, nous pourrions dire « *qu'il vient de haut et de loin* ».

Gallicans furent en France nos ancêtres qui résistèrent au centralisme romain, aux manœuvres d'intimidation de la papauté. Il serait néanmoins caricatural de réduire le gallicanisme à une sorte de village gaulois résistant à l'encerclement. Il est bien plus que cela.

### LA DÉMOCRATIE SPIRITUELLE

**A**ux sources du gallicanisme, il y a le mode de fonctionnement de l'Eglise des premiers siècles. A cette époque, tout se décide en assemblées (*synodes, conciles*). On se réunit pour prier, pour méditer, pour affirmer les dogmes comme pour organiser le sacerdoce. Jusqu'aux VIIIème-IXème siècles, il n'existe pas de papauté concentrant en elle tous les pouvoirs de l'Eglise.

L'organe suprême en matière d'autorité et d'enseignement est alors représenté par le Concile Oecuménique (*assemblée des évêques de toute la terre habitée*).

Il y en eut sept :

Nicée (325), Constantinople (381), Ephèse (431), Chalcedoine (451), Constantinople II (553), Constantinople III (680-681), Nicée II (787).

L'évêque de Rome, comme tous ses collègues, reçoit et applique les décisions de cette auguste assemblée. Elle seule peut statuer en dernier ressort sur les questions primordiales touchant la Foi, la doctrine chrétienne et la vie des Eglises en général.

L'unité de l'Eglise ne s'appuie en aucun cas sur un seul homme, mais selon l'expression de Saint Vincent de Lérins : « *Sur ce qui a été cru toujours, partout et par tous* ».

En l'occurrence, le même symbole de la Foi (*credo*), la reconnaissance de la fonction épiscopale, de la prêtrise, du diaconat, l'administration du baptême et des autres sacrements, la célébration de l'eucharistie sous la présidence de l'évêque ou de ses délégués (prêtres).

Le nom d'archevêques (ou métropolitains) est donné aux évêques résidant dans les capitales provinciales ou régionales, puis le titre de patriarches aux évêques titulaires des sièges épiscopaux des très grandes métropoles de l'antiquité : Jérusalem, Antioche, Alexandrie, Rome et Constantinople.

La société chrétienne des premiers siècles ne connaît que des Eglises locales (d'une terre, d'un lieu), administrées chacune par un évêque. Saint Ignace d'Antioche (évêque, martyr et père apostolique mort vers 110) déclare : « *là où est l'évêque, là est l'Eglise* ». A relier avec la parole de Jésus : « *là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* ».

Le concept d'Eglise Universelle (*ou catholique - du grec catholicos = universalis*) ne consiste pas initialement en une réalité quantitative (addition des Eglises locales soumises à la tutelle de Rome) mais plutôt qualitative (c'est à dire partout la même Foi, les mêmes sacrements, la même eucharistie, le même credo).

Cela signifie que chaque Eglise locale (d'une terre, d'un lieu) est un reflet terrestre de l'Eglise éternelle (Une, Sainte, Universelle et Apostolique). L'Eglise est d'abord une réalité spirituelle et mystique, avant d'être une institution. Ceci est très important à comprendre. Ainsi chaque Eglise locale possède ses propres charismes, expression de la diversité et de la puissance des dons de l'Esprit- Saint.

## LE POUVOIR AUX ÂGES APOSTOLIQUES

Avec l'amour, Jésus a mis au centre de son enseignement la vertu d'humilité. Il a également expliqué à ses apôtres que « celui qui voudrait être le plus grand serait le serviteur de tous. » Pour bien leur faire comprendre le message, la veille de sa mort il a lavé les pieds de ses disciples. Dans la culture de cette époque, ce sont les esclaves qui lavaient les pieds des maîtres. Jésus s'est mis dans la position de celui qui sert, pas de celui qui est servi.

La « primauté de Pierre », si souvent utilisée dans l'Histoire pour asseoir l'hégémonie de l'évêque de Rome sur toutes les autres Eglises de la chrétienté est basée sur une interprétation tronquée des Evangiles.

On eût fort étonné Saint Pierre, de son vivant, si on lui eût dit qu'il se retrouvait investi par Dieu d'une suprématie souveraine sur ses collègues de l'épiscopat. Nous lisons par exemple dans le livre des Actes des Apôtres (8,14) : « Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean. »

Pourquoi Pierre et Jean et non Pierre tout seul, s'il est le supérieur ? Et comment se fait-il, s'il est vraiment le chef, qu'il n'envoie pas les autres au lieu d'être envoyé lui même ? Imagine-t'on une réunion de caporaux envoyant en mission l'un des leurs avec le général ?

Veut-on voir maintenant comment Saint Paul se considérait vis à vis de ses collègues et notamment de Saint Pierre : « Je n'ai été inférieur en rien, dit-il, aux plus éminents d'entre les apôtres, quoique je ne sois rien » (2 Corinthiens 12,11). Et ailleurs : « Pierre étant venu à Antioche, je lui résistais en face, parce qu'il méritait d'être repris » (Galates 2,11).

On pourrait croire peut-être que si les apôtres se traitaient sur un pareil pied d'égalité, ils n'entraient pas ce faisant, dans les vues de leur Maître. Il n'en est rien. Jésus-Christ avait formellement exclu toute idée de suprématie entre les apôtres : « Si ton frère ne t'écoute pas, dis-le à l'Eglise » (Mathieu 18,17) ; non à Pierre, non pas même aux apôtres, mais à L'Eglise, c'est à dire à la communauté des chrétiens. « Vous savez, disait le Christ, que les princes des nations les dominent et que les grands leur commandent avec autorité. Il ne doit

pas en être de même parmi vous; mais que celui de vous qui veut être le plus grand soit votre serviteur, et que celui qui voudra être le premier d'entre vous soit votre esclave » (Mathieu 20,25). On lit ailleurs un passage plus significatif encore, s'il est possible: « Ne vous faites point appeler maîtres, car un seul est votre Maître, le Christ; pour vous, vous êtes tous frères. Et n'appellez personne sur la terre votre père, car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux. Et qu'on ne vous appelle point chef, car un seul est votre Chef, le Christ » (Mathieu 23,8).

## LA PRIMAUTÉ DE PIERRE RÉFUTÉE PAR L'EVANGILE

Il nous faut maintenant répondre brièvement à l'objection commune qu'on a coutume de poser au sujet de la prééminence de Pierre.

L'objection se tire de ces paroles de Jésus-Christ : « Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ». (Mathieu 16,18).

Pour avoir le vrai sens de ce passage, il faut le rapprocher des versets précédents. A cette question posée par Jésus à ses disciples: « Que dites-vous que je suis ? » Pierre venait de répondre : « Tu es le Christ, le fils du Dieu Vivant » (Mathieu 16,15-16).

Et le Christ avait entendu se désigner lui-même quand il avait dit : « C'est sur cette pierre que je bâtirai mon Eglise ». Il promettait de bâtir l'Eglise sur cette pierre, c'est à dire sur la confession absolue de sa divinité, sur celle qui ne vient pas de la révélation de la chair et du sang, c'est à dire d'une connaissance humaine; mais de la révé-



lation du Père Céleste, autrement dit par une adhésion entière à la parole de Dieu.

Cette exégèse est de Saint Augustin. Il écrivait dans son « livre des Rétractations » (Chapitre 21): « *C'est pour cela qu'il ne lui fut pas dit: Tu es une pierre, mais : Tu es Pierre. La pierre était le Christ; et Simon ayant confessé que le Christ était le Fils de Dieu, il fut appelé Pierre* ».

L'évangéliste Mathieu ne voulant laisser subsister aucun doute sur l'interprétation de ce passage écrit bien : Et sur cette pierre ; au lieu de : Et sur ce Pierre. (Mathieu 16,18)

L'apôtre a lui-même déclaré que Jésus-Christ est la seule pierre. Dans le livre des Actes des apôtres (4,11) Pierre, rempli de l'Esprit-Saint, dit aux gouverneurs du peuple et aux sénateurs en parlant du Christ : « *C'est lui qui est cette pierre que vous, architectes, avez rejetée et qui a été faite la première pierre de l'angle* ». Et ailleurs : « *Vous approchant du Seigneur comme de la pierre vivante que les hommes avaient rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur, entrez vous-mêmes aussi dans la structure de l'édifice, comme étant des pierres vivantes pour composer une maison spirituelle* » (1 Pierre 2,4).

Le Christ est donc le seul fondement, la seule pierre de l'angle.

Les douze apôtres sont les douze premières pierres posées sur cette assise, suivant ce qui est dit le livre de l'Apocalypse (21,14) : « *Et la muraille de la ville avait douze fondements sur lesquels étaient les douze noms des douze apôtres de l'agneau.* »

## **UN PEU D'EXÉGÈSE QUESTIONS/RÉPONSES**

1) Le Christ a-t-il voulu établir de façon durable un chef suprême et visible de l'Eglise en prononçant ces paroles : « *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas; et toi, quand tu seras revenu, affermis tes frères ?* » (Luc 22,32).

Non, ces paroles concernent l'Apôtre Pierre et révèlent la prédiction charitable mais catégorique que Pierre renierait le Sauveur. Le scandale suscité par son attitude aura besoin d'être surmonté, ses frères d'être rassurés.

« *Le Seigneur dit : Simon, Simon, voici que Satan t'a réclamé, pour te cribler comme le froment. Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne*

*défaille point; et toi, quand tu seras revenu, affermis tes frères. Seigneur, lui dit Pierre, je suis prêt à aller avec toi et en prison et à la mort. Et Jésus dit : Pierre, je te le dis, le coq ne chantera pas aujourd'hui que tu n'aies nié trois fois de me connaître* » (Luc 22,31-34).

2) En disant - par trois fois - à l'Apôtre Pierre : « *Pais mes brebis* » (Jean 21,15-17), Jésus-Christ a-t-il voulu là aussi établir de façon durable un chef suprême et visible de l'Eglise ?

Non, Jésus a voulu rétablir l'Apôtre Pierre dans son apostolat sacrifié par le triple reniement (Mathieu 26,69-75).

3) Mais quelle réponse ferons-nous aux paroles qui suivent : « *Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ?* »

Saint Pierre, en recevant la promesse des clefs du Royaume des cieux, a-t-il reçu par là même la promesse d'un pouvoir absolu et illimité ?

A cela, nous répondrons que non seulement le pouvoir symbolique exprimé par l'emblème des clefs ne fut pas accordé à Pierre seul, mais qu'il ne fut même pas le privilège exclusif de l'évêque. Tout chrétien véritable, prêtre ou laïque, en est investi. Il est hors de doute que les promesses de lier et de délier ont été données à l'apôtre Pierre. Cela ressort évidemment des paroles ci-dessus. Mais il n'y est pas dit qu'elles lui ont été faites d'une manière exclusive. Les commentateurs papistes, qui font grand étalage de ce texte pour établir la primauté de Pierre, négligent une chose bien simple cependant, à savoir de contrôler cette promesse du Christ avec sa réalisation.

Pour nous, nous raisonnons ainsi. Si le pouvoir de lier et de délier a été conféré dans la suite au seul apôtre Pierre, c'est qu'il lui avait été promis à l'exclusion des autres. S'il est octroyé non seulement à Pierre, mais encore à ses collègues dans l'épiscopat et aux fidèles, c'est à notre avis, que la promesse faite à Pierre n'avait pas un sens exclusif. Examinons donc de quelle manière cette promesse a été exécutée.

Ouvrons l'Evangile de Saint Jean (20,22): « *Jésus souffla sur ses disciples et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. A quiconque vous pardonnerez les péchés ils seront pardonnés. A quiconque vous retiendrez, ils seront retenus.* » Si l'on rapproche ce passage du récit identique de Saint Luc, on

voit que Jésus donna aux disciples la faculté de remettre les péchés le soir du jour de sa résurrection, quand les deux disciples revenus d'Emmaüs à Jérusalem, trouvèrent réunis les onze et ceux qui étaient avec eux. (Luc 24,33)

Le pouvoir des clés fut donné collectivement à Pierre, aux apôtres et à tous les disciples.

Cette interprétation est d'ailleurs conforme à l'esprit des Pères de l'Eglise.

Et n'avons-nous pas l'impression personnelle que lorsqu'un de nos frères a manqué à la charité à notre égard en paroles ou en actions et que nous lui octroyons bénévolement le pardon chrétien, ce membre de la communauté est vraiment pardonné, le Dieu bon et miséricordieux ratifiant cette sentence généreuse ?

Que disent les Pères de l'Eglise ?

Origène parle ainsi : « *Serait-ce peut-être que les clés du Royaume des cieux auraient été données par le Seigneur au seul Pierre et qu'aucun autre des élus ne les recevrait ? Pourquoi ces paroles; je te donnerai les clés, etc, ne sont-elles pas communes aux autres apôtres, comme celles qui précèdent et celles qui suivent, quoiqu'elles semblent adressées directement à Pierre seul !* » (Hamel 12 un M. n°11)

Écoutons maintenant Saint Jérôme : « *Vous dites que l'Eglise est fondée sur Pierre; mais nous nous disons qu'elle est fondée sur tous les apôtres également et que chacun d'eux a reçu les clefs du royaume des cieux.* » (Advers Jorim lib. 1)

Saint Ambroise assure que ce qui a été dit à Pierre : Je te donnerai les clefs... l'a été aussi aux autres apôtres. (In psalm. 38)

Gaudence affirme que tous les apôtres, après la résurrection, reçurent avec Pierre les clés du royaume des cieux, quand le Sauveur leur dit : Recevez le Saint-Esprit. (Orat. LXVI).

Nous citerons encore Saint Augustin (De Ag. cap. 30). Ce grand docteur déclare que les pouvoirs de lier et de délier, furent donnés à l'Eglise quand ils furent donnés à Pierre. Et il écrit ailleurs : « *Dira-t-on que ces clefs, Pierre et Paul les reçurent seuls ? Non. Est-ce que Pierre, Jacques et Jean et les autres apôtres ne les reçurent pas ? Ne sont-*

*ce pas ces clés données à l'Eglise dans laquelle chaque jour les péchés sont remis ? Ces clés n'ont pas été remises à un homme seul, mais à l'unité de l'Eglise.* » (Serm. 149 et 295)

Ainsi tombent d'elles-mêmes les prétentions de Rome à la prééminence abusive et au gouvernement absolu de l'Eglise.

## LA FAUSSE DONATION DE CONSTANTIN

Au VIIIème siècle, les évêques de Rome justifiaient la création des Etats de l'Eglise à l'aide d'un faux mythique : - Le pseudo acte de donation de Constantin.

Ils tentèrent de faire admettre que l'Empereur Constantin (+337) avait jadis donné à l'un de leur prédécesseur les célèbres Etats pontificaux. Ils se limitent aujourd'hui au 44 hectares du Vatican, mais englobèrent pendant des siècles toute la partie centrale de l'actuelle Italie.

C'est sous le pontificat d'Etienne II (752-757) que le contenu de cette supercherie est mentionné pour la première fois. Elle sera ensuite intégrée dans le texte des Faus-

ses Décrétales au IXème siècle. Le but de cette entreprise de manipulation historique est de servir les intérêts carolingiens et pontificaux, c'est à dire du roi des francs Pépin le Bref et de l'évêque de Rome Etienne II.

Selon l'encyclopédie Wikipédia, « *l'existence du texte n'est pas attestée avant le milieu du IXe siècle. Il est intégré aux Décrétales pseudo-isidorienne et se répand d'abord en Gaule carolingienne. Curieusement à Rome même, sa vogue est plus tardive. La donation est citée pour la première fois dans un acte pontifical en 979. Elle n'est pas utilisée comme argument avant 1053, dans un texte du cardinal Humbert de Silva Candida. Il est ensuite intégré au Decretum de Gratien.* »

Cette « donation » assimilait l'évêque de Rome à un véritable souverain. En même temps, elle préparait le terrain pour la prochaine étape.

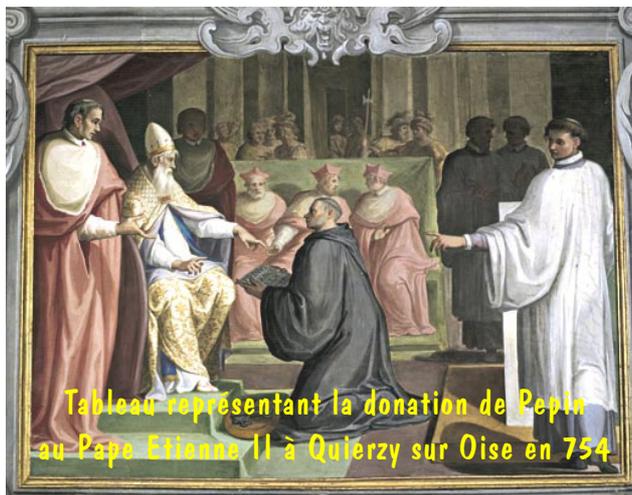


Tableau représentant la donation de Pepin au Pape Etienne II à Quierzy sur Oise en 754

## LES FAUSSES DÉCRÉTALES

Au IX<sup>ème</sup> siècle, les promoteurs du Centralisme romain eurent encore recours à des faux : - Les fausses Décrétales (ou décrétales isidorienne, du nom de leur auteur, Isidorus Mercator), forgées de toutes pièces vers 850 afin de soumettre les évêques au pouvoir de Rome en affirmant mensongèrement que le pontife latin a depuis le début du christianisme une primauté de juridiction sur l'Eglise tout entière.

Les canonistes romains s'en servirent ensuite pour justifier la doctrine de la primauté de droit divin du pape et de l'infailibilité de son magistère, doctrine qui sera érigée en dogme lors du concile Vatican I en 1870.

Selon l'Abbé Fleury, page 508 du tome neuvième de « l'Histoire Ecclésiastique » édité en 1702 (années 679 à 794), « *les fausses décrétales ont passé pour vraies pendant 800 ans* ». Et il ajoute encore : « *il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matières qui n'en reconnaisse la fausseté* ».

Et encore page 507: « *La matière de ces lettres en découvre encore la supposition. Elles parlent d'archevêques, de primats, de patriarches; comme si ces titres avaient été reçus dès la naissance de l'Eglise. Elles défendent de tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape, et représentent comme ordinaires les appellations à Rome.* »

Il est évident que c'était faire fi de la tradition patristique et conciliaire ! Certes, le 4<sup>ème</sup> concile oecuménique (Chalcédoine - 451) avait bien reconnu à l'évêque de Rome le premier rang d'honneur parmi les quatre autres patriarches (Jérusalem, Antioche, Alexandrie et Constantinople) mais en ajoutant expressément que cette primauté « d'honneur » lui avait été attribuée (canon 28) « *parce que Rome était la ville régnante...* » comme ancienne capitale de l'Empire...

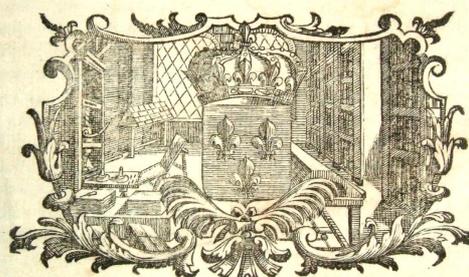
Du reste, et nous sommes là au VII<sup>ème</sup> siècle, l'un des plus illustre évêque de Rome, le pape Saint Grégoire le Grand (Lib.V Epist.18 - Lib.VIII Epist.30) n'hésitait pas à déclarer au patriarche Jean d'Alexandrie que le titre d'évêque universel (et alors il ne s'agissait encore que d'un qualificatif honorifique) est « *extravagant, orgueilleux, impie, cause de division dans l'Eglise* ».

# HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M l'Abbé FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteuil,  
cy-devant Sous-precepteur du Roy d'Espagne, de  
Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur  
le Duc de Berry.

## TOME NEUVIÈME.

Depuis l'an 679. jusques à l'an 794.



A PARIS,

QUAI DES AUGUSTINS,

Chez { EMERY, à Saint Benoist.  
SAUGRAIN Pere, à la Fleur de Lys.  
PIERRE MARTIN, à l'Ecu de France.

M. DCC. XX.

Avec Privilège du Roi, & Approbation des Docteurs.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME. 507  
connuës à Denis le Petit, qui recueillit deux cens  
ans auparavant les decretales des papes, seulement  
depuis saint Sirice; d'ailleurs elles portent des ca-  
ractères visibles de fausseté. Toutes sont d'un mê-  
me style, & qui convient beaucoup mieux au huiti-  
ème siècle, qu'aux trois premiers: longues & rem-  
plies de lieux communs; &, comme on a décou-  
vert en les examinant curieusement, remplies de  
divers passages de saint Leon, de saint Gregoire,  
& d'autres auteurs postérieurs aux papes dont elles  
portent le nom. Leurs dattes sont presque toutes  
fausses.

La matière de ces lettres en découvre encore la  
supposition. Elles parlent d'archevêques, de pri-  
mats, de patriarches; comme si ces titres avaient  
été reçus dès la naissance de l'église. Elles défen-  
dent de tenir aucun concile, même provincial, sans  
la permission du pape, & représentent comme or-  
dinaires les appellations à Rome. On s'y plaint  
des usurpations fréquentes des biens temporels des  
églises. On y met en maxime, que les évêques  
tombez dans le péché, peuvent après avoir fait  
penitence exercer leurs fonctions, comme aupa-  
ravant: contre ce que j'ai rapporté en divers en-  
droits. Enfin la principale matière de ces decretales  
sont les accusations des évêques: il n'y en a  
presque aucune qui n'en parle, & qui ne donne des  
regles pour le rendre difficiles. Aussi Isidore fait  
assez voir dans sa préface, qu'il avait cette matière  
fort à cœur. Il y soutient qu'il y avait plus de vingt  
canons du concile de Nicée: & parle du sixième

508 HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.  
concile tenu l'an 680. ce qui montre qu'il ne peut être, comme quelques-uns ont cru, saint Isidore de Seville.

Outre les decretales des papes, la collection d'Isidore contient les canons des conciles d'Orient, d'une version plus ancienne que celle de Denis le Petit, & plusieurs canons des conciles de Gaule & d'Espagne. Cependant son artifice tout grossier qu'il étoit, imposa à toute l'église Latine. Ses fautes decretales ont passé pour vraies pendant 800. ans; & à peine ont-elles été abandonnées dans le dernier siècle. Il est vrai qu'il n'y a plus aujourd'hui d'homme médiocrement instruit en ces matières, qui n'en reconnoisse la fausseté. Celui qui répandit en France cette collection, fut Riculfe archevêque de Maïence: il avoit succédé à Lulle, qui mourut le seizième d'Octobre 787. dans le monastère d'Hersfeldt, où il fut enterré, & il est compté entre les saints. Il eut grand soin de faire apporter des livres d'Angleterre, particulièrement ceux de Bede: & on a avec les lettres de saint Boniface, plusieurs lettres de lui & d'autres à lui, qui font voir en quelle estime il étoit.

Il ne souffrait pas qu'on lui décernât un «*titre aussi criminel et blasphématoire envers Dieu*». Le patriarche Jean l'ayant appelé évêque universel, il lui répondit sur le champ: «*Je vous en prie, ne donnez jamais ce nom à personne; mais rendons grâce à Celui qui a fait de tous les hommes un seul troupeau, sous un seul pasteur, qui est Lui-Même*».

«*Quiconque, disait-il en une autre circonstance, s'appelle évêque universel ou désire ce titre est, par son orgueil insensé, le précurseur de l'Antéchrist.*» Qu'eut-il dit s'il se fut trouvé au concile Vatican 1 de 1870?

Comme l'on pouvait s'y attendre, la recherche et l'instauration du pouvoir absolutiste romain allaient produire la première grande cassure de l'Eglise.

Vers 1054, l'Est et l'Ouest se séparèrent, Eglises Orthodoxes à l'Est, Eglise Catholique Romaine à l'Ouest. L'attachement des Eglises d'Orient aux grands principes qui avaient présidé au développement des institutions chrétiennes ne pouvait s'accommoder de la dérive dominatrice du siècle latin.

De plus, l'évêque de Rome avait au mépris de la tradition ecclésiale modifié le Symbole de la Foi (*texte du credo de Nicée-Constantinople, 325 et 381*).

Il changeait la formule: l'Esprit procède du Père - en y ajoutant - «*et du Fils*» (en latin filioque), contrairement aux enseignements mêmes

du Christ-Jésus: «*Je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de Vérité qui procède du Père*» (Jean 15,26).

L'Orient ne pouvait se résoudre à accepter le contournement de l'Evangile et l'atteinte aux déclarations d'un concile oecuménique.

Une fois la rupture consommée, il n'y eut plus de frein en Occident pour barrer la route au pouvoir de plus en plus tentaculaire de Rome. La mémoire de l'ancienne Constitution de l'Eglise ne subsistera guère plus qu'à travers les thèses gallicanes.

## LA RÉSISTANCE GALLICANE

Le dictionnaire Larousse, dans son édition de 1974, définit le gallicanisme comme la «*doctrine qui a pour objet la défense des libertés de l'Eglise de France (gallicane) à l'égard du Saint Siège, tout en restant sincèrement attachée aux dogmes catholiques.*»

Cette définition, bien qu'incomplète, a le mérite d'exister.

Dans l'histoire de notre pays, la résistance gallicane a existé sous plusieurs formes.

1) Un gallicanisme royal, que l'on retrouve dans le conflit opposant le roi Philippe le Bel au pape Boniface VIII, dans la Pragmatique sanction de Bourges (1438) promulguée par Charles VII, dans la déclaration des Quatre articles de Bossuet (1682) publiée à la demande de Louis XIV.

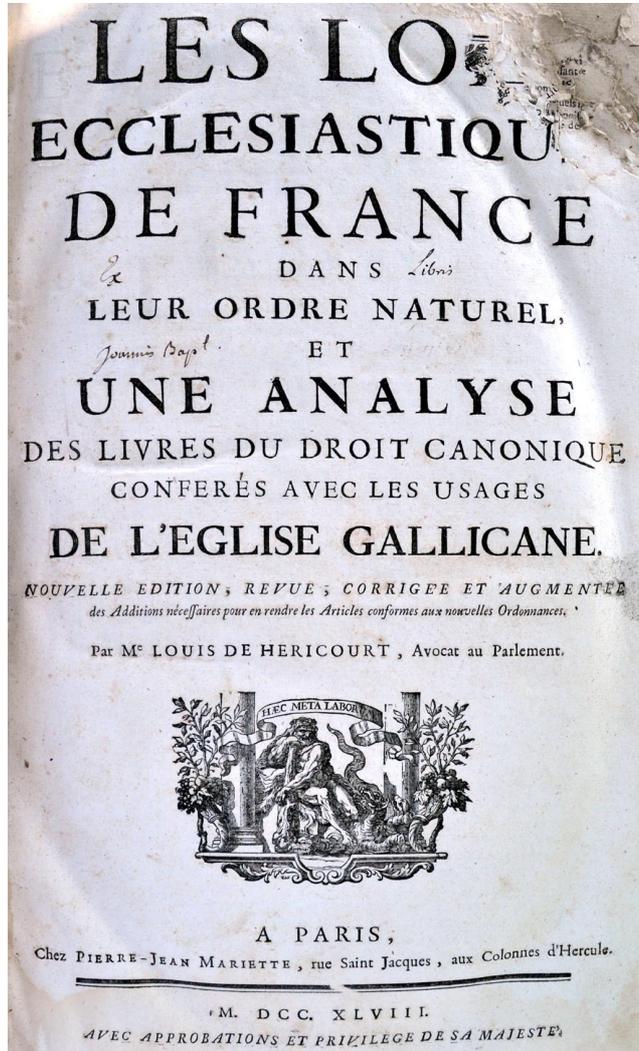
2) Un gallicanisme parlementaire, celui de l'université de Paris, des cours de parlement, des juristes français de l'Ancien Régime.

3) Un gallicanisme théologique, c'est à dire le rappel des anciennes constitutions de l'Eglise des premiers siècles qui ignoraient le centralisme romain et l'absolutisme papal. C'est sur ces principes que le concile de Constance (1414-1418) réuni pour résoudre la querelle du grand schisme, déposa les trois papes qui s'excommuniaient mutuellement et en élit un quatrième. C'est ce même concile de Constance qui rappela que le concile général, c'est à dire l'assemblée de tous les évêques était supérieur au pape, la partie étant inférieure au tout et non l'inverse.

Pendant des siècles l'Eglise de France s'est dite Gallicane (*du latin gallicanus, gaulois, des Gaules*) parce que derrière ce mot de gallican il y

avait une doctrine, le gallicanisme, c'est à dire la défense des libertés de l'Eglise de France face à l'absolutisme du Vatican.

*En illustration, entête d'un ouvrage rare  
exemple de gallicanisme parlementaire  
celui des juristes français de l'Ancien Régime*



## LE CONCILE DE CONSTANCE

Vers le XV<sup>ème</sup> siècle, au moment du Grand Schisme (ainsi appelé parce qu'il y eut alors trois papes en concurrence s'excommuniant mutuellement), un concile se réunit à Constance (1414-1418) pour remettre de l'ordre.

Il eut à coeur de ressusciter les grands principes que la cour romaine avait oublié.

Le cardinal Pierre d'Ailly, le prêtre-théologien Jean Gerson et d'autres docteurs gallicans firent porter par le concile (29 mars 1415) les deux décrets suivants :

1) Le concile de Constance, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile oecuménique et représentant l'Eglise militante, tient sa puissance immédiatement de Dieu, et tout le monde y compris le pape est obligé de lui obéir en ce qui concerne la Foi, l'extinction du schisme, et la réforme soit des membres, soit des chefs de l'Eglise.

2) Toute personne de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est tellement obligée d'obéir aux décrets du concile ou de tout autre concile canoniquement assemblé, sur les points que l'on vient de dire, que si elle y résiste opiniâtrement, on pourra la punir selon les lois et les voies de droit.

Ce principe est remis en question en 1431 à l'ouverture du concile de Bâle et confirmé par la deuxième session qui se tient le 15 février 1432.

Le 16 mai 1439, l'archevêque d'Arles qui présidait la trente-troisième session du concile de Bâle, soutenu par les archevêques de Tours et de Lyon, et par le docteur parisien Thomas de Courcelles, fit publier trois décrets déjà minutés dans les congrégations précédentes.

Ce fut l'évêque de Marseille, Louis de Glandève qui les prononça. Ils étaient conçus en ces termes :

Premier décret - C'est une vérité de la Foi catholique, déclarée par le concile de Constance, et par le présent de Bâle, que la puissance du concile général, est supérieure au pape.

Deuxième décret - C'est une vérité de la Foi catholique que le pape ne peut en aucune façon dissoudre, transférer ni proroger le concile général représentant l'Eglise universelle, à moins que le concile n'y consente.

Troisième décret - On doit regarder comme hérétique quiconque contredit les deux vérités précédentes.

## LA PRAGMATIQUE SANCTION

Les universités, les gouvernements de France, d'Angleterre, d'Allemagne font un accueil enthousiaste aux décrets des conciles de Constance et de Bâle.

En France, le Roi Charles VII promulgue avec l'assentiment de ses théologiens une ordonnance qui portera le nom de Pragmatique Sanction (1438) et qui limite au profit du pouvoir royal les

droits de la cour de Rome en matière de nomination aux évêchés et aux abbayes, de perception des revenus ecclésiastiques, d'appels, d'excommunications ou d'interdits.

Le concile général est reconnu supérieur au pape, les élections des évêques et des abbés sont rétablies.

Par ce texte, le roi donne en fait à la France un statut de pur esprit gallican.

Mais tous ces décrets ne furent pas reconnus par Rome qui les condamna.

Cependant, ces condamnations ne paraissent pas avoir beaucoup ému les gallicans d'alors.

Ainsi, en 1461, Louis XI accorde à Pie II l'abrogation de la Pragmatique; mais le Parlement de Paris (haut lieu de résistance gallicane) refuse d'enregistrer ses lettres.

En 1472, c'est un concordat véritable qui est conclu entre Louis XI et Sixte IV; mais le Parlement, qui se pose en défenseur des anciens canons, refuse encore l'enregistrement de ce concordat qui reste lettre morte.

Malgré l'opposition résolue de Rome, la Pragmatique Sanction de Bourges demeurera en vigueur en France jusqu'au Concordat de Bologne signé en 1516 par François 1er et Léon X; et au-delà, elle ne cessera d'inspirer la politique religieuse en France, jusque et y compris sous la Révolution et l'Empire.

Une simple anecdote à ce sujet: en 1545, au concile de Latran, nous voyons le cardinal de Lorraine déclarer publiquement que l'Université de Paris lui a enseigné la suprématie du concile général sur le pape, et qu'il ne peut moins faire que de défendre cette doctrine en fils soumis à sa mère éducatrice.

Et il ajoute : « *Jamais un évêque de France n'admettra la déclaration du concile de Florence sur la prééminence du pape.* »

## LES QUATRE ARTICLES DE 1682

**A**u XVII<sup>ème</sup> siècle, Louis XIV et Bossuet marquent la belle époque du gallicanisme.

En 1681, le roi réunit l'Assemblée extraordinaire des évêques de France en leur demandant de rappeler dans une déclaration solennelle les grands principes des Libertés de l'Eglise Gallicane.

Bossuet, qui vient d'être nommé évêque de Meaux et qui est le personnage le plus marquant de cette assemblée, est chargé d'en rédiger le texte.

Sous le titre de Déclaration du clergé gallican sur le Pouvoir dans l'Eglise elle se compose de quatre articles (d'où le nom de Déclaration des Quatre Articles qui la désigne habituellement).

En voici le résumé:

1) Les princes ne sont pas soumis à l'autorité de l'Eglise dans les choses temporelles.

2) L'autorité du pape est limitée par celle des conciles généraux.

3) L'autorité du pape est limitée par les lois et coutumes du roi et de l'Eglise de France.

4) L'opinion du pape n'est pas infaillible, à moins qu'elle ne soit confirmée par l'Eglise.

Le 19 mars 1682, la déclaration est soumise à l'Assemblée du clergé de France et approuvée par l'unanimité de ses évêques, ce qui en dit long sur l'importance du sentiment gallican à cette époque !

## LE DOGME DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE

**L**e 28 juin 1868, la Bulle *Aeterni Patria* convoque les évêques du monde catholique pour un concile devant se tenir à Rome dès le 8 décembre 1869.

Une certaine presse romaine et parisienne, inspirée par le Vatican, ultramontaine, c'est à dire partisane du pouvoir absolu du pape développe alors l'idée que le but principal du concile serait de définir le dogme de l'infailibilité pontificale.

Le pape de l'époque (Pie IX), avait préparé le terrain pour cela.

La publication du Syllabus (1864), texte solennel dans lequel il condamnait le libéralisme et ses principes - dont la liberté de la Foi et de la conscience - ouvrait la porte à de nombreux excès; par exemple Pie IX revendiquait dans le Syllabus la suprématie de l'Eglise sur l'Etat.

Lorsqu'on s'aperçut que la doctrine moyennageuse sur la papauté devait être définie comme dogme, 380 des 778 évêques présents appuyèrent cette proposition; 136 évêques s'y opposèrent.

Entre les deux partis les débats furent tumultueux, les résistances farouches. L'on évoqua en particulier les cas les plus flagrants d'erreurs doctrinales commises par des papes : Honorius I,

condamné par le sixième concile oecuménique (Constantinople 680-681), Libère, Vigile, Jean XXII, pour ne citer que ceux là.

Les évêques de la minorité étaient soutenus par des érudits connus dans toute l'Europe, avec des personnalités éminentes comme l'évêque d'Orléans, Monseigneur Dupanloup, l'historien Dollinger, l'évêque de Mayence, Wilhelm-Emmanuel von Ketteler.

La crise politique entre la Prusse et la France apporta au pape un avantage inespéré : les évêques allemands et français durent regagner leurs diocèses. L'opposition perdait ainsi 57 voix précieuses. La plupart des adversaires restants étaient des évêques italiens. Leur situation financière dépendait du pape. Celui-ci abusa de la situation et laissa supposer qu'il pourrait leur couper les vivres. Les autres, découragés, finirent par céder. Seuls deux réfractaires eurent le courage de voter «non», mais ils se rétractèrent aussitôt.

Le 18 juillet 1870, Pie IX put définir que le double dogme de la primauté universelle de droit divin et l'infaillibilité du pape était une vérité de foi divinement révélée.

La promulgation du dogme de l'infaillibilité pontificale entraîna en Suisse et en Allemagne le schisme des vieux-catholiques.

En France, où le parti gallican emmené par Mgr Dupanloup avait déclaré que cette prétention est « *la plus grande insolence qui se soit jusqu'ici perpétrée au nom de Jésus-Christ* », des réactions ponctuelles se manifestèrent. Elles furent le fait d'individualités émouvantes et courageuses acceptant de tout perdre en quittant la puissante institution catholique-romaine.

Seuls quelques prêtres, fidèles à leur conscience et à ce qu'ils avaient reçu de l'Eglise Gallicane, bravèrent les foudres excommunicatoires du Vatican.

Citons le Père Hyacinthe Loyson, illustre prédicateur à Notre Dame de Paris, l'Abbé Junqua à Bordeaux, l'Abbé Moulis à Arcachon, l'Abbé Michon à Baignes en Charente-Maritime.

Ces grands ancêtres ont permis la survie des idées gallicanes. L'abbé Junqua par exemple fut le fondateur de notre paroisse Saint Jean-Baptiste de Bordeaux. Il est mort dans la misère en 1899. L'abbé Ducasse-Harispé, ordonné prêtre en 1932 par Mgr Giraud à Gazinet (Gironde) fut un élève du Père Hyacinthe Loyson.

L'Eglise Gallicane actuelle leur doit beaucoup. Il ne faut pas les oublier.

## LE SACRÉ-CŒUR

Le mois de Juin est appelé traditionnellement le Mois du Sacré-cœur. Cette dévotion part d'un texte de Saint Jean : « *Un des soldats de sa lance lui perça le côté et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau* » (Jean 19,34).

Ainsi se réalisait la prophétie d'Ézéchiel sur le temple nouveau : « *L'eau descendait de dessous le côté droit du Temple* » (Ez. 47,1). Dans la plupart de nos Paroisses Gallicanes la statue du Sacré-cœur de Jésus a sa place bien visible de tous. Des lieux illustres rendent au Christ ce même culte : Paray le Monial où le Sacré-cœur apparut à Sainte Marguerite Marie (religieuse visitandine) le 27 juin 1673 : « *Voici ce cœur qui a tant aimé les hommes et qui n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et le consumer pour leur témoigner son amour. Ils n'ont que froideur et rebut pour tous mes empressements à leur faire du bien.* »

Un seul mot : Amour. Et Jésus demande la dévotion à son Cœur sacré, une fête liturgique et la communion réparatrice du 1er Vendredi du mois. La leçon de cette apparition tient en un seul mot : amour. Il faut aller au Cœur de Jésus pour trouver la force d'amour, la source de tendresse dont nous sommes comblés dans l'Eucharistie pour rendre cet amour à celui qui ne cesse d'interroger chacun d'entre nous en lui posant la même question qu'à Pierre : « *M'aimes-tu ?* » Pour découvrir ensuite le vrai visage de Dieu et nous perdre dans ses bras étendus, ceux du Christ en croix, ceux du Père de l'enfant prodigue.

Montmartre, un haut lieu de la foi n'est pas comme le croient les touristes, le cœur du « gai Paris », le 24 juillet 1873, l'assemblée nationale votait l'achat des terrains nécessaires à l'érection de la Basilique qui fut achevée et consacrée le 16 juillet 1919. Depuis l'adoration perpétuelle du Sacré-cœur fait de cette basilique un haut lieu de la Foi, de prières et de charité. Adorateurs illustres ou inconnus affluent comme le père du bossu, Paul Féval qui s'y convertit, Max Jacob juif converti qui mourut à Drancy, Léon Bloy le chantre de la Salette, Utrillo le peintre, Sainte Thérèse de Lisieux, le Père de Foucault, etc...

En notre paroisse Saint Expédit nous exposons à l'adoration des fidèles le Saint Sacrement deux fois par an pour la solennité du Sacré-cœur

(le dimanche après la fête) et pour la communion, pour adorer, remercier et invoquer Jésus présent dans le sacrement. Que cette adoration silencieuse ou animée trouve plus de chrétiens pour consacrer un peu plus de leur temps à cette prière pour l'Église et le monde.

*Père Jean-François Prévôt*

## J'AI LONGTEMPS ERRÉ

Saint Augustin (354-430) - Soliloques

Voici un poème de Saint Augustin qui est aujourd'hui toujours d'actualité. Beaucoup de personnes sont comme des brebis égarées sans lumière et sans repères pour trouver le Seigneur au coeur de leur vie.

*Père Gérard Morel*

J'ai longtemps erré comme une brebis égarée...  
Je t'ai cherché dans les merveilles que tu as  
créées.

J'ai demandé à la terre si elle était mon Dieu,  
elle m'a répondu que non.

Je l'ai demandé à la mer, à ses abîmes,  
tous les êtres qu'ils contiennent m'ont répondu :  
cherchez-le au-dessus de nous.

J'ai interrogé le ciel, la lune, le soleil, les étoiles,  
toutes m'ont répondu : nous ne sommes pas votre  
Dieu.

Maudit soit l'aveuglement qui m'empêchait de te  
voir.

Maudite soit la surdité  
qui ne me permettait pas d'entendre ta voix !  
Sourd et aveugle que j'étais,  
je ne m'attachais qu'aux merveilles de ta création.

Je me suis fatigué à te chercher hors de moi,  
Toi qui habites en moi, pourvu que j'en aie le  
désir.

J'ai parcouru les bourgs et les places publiques,  
et je ne t'ai pas trouvé,  
parce que je cherchais en vain ce qui était en  
moi.

Mais tu m'as éclairé de ta lumière,  
alors je t'ai vu et je t'ai aimé,  
car on ne peut t'aimer sans te voir,  
ni te voir sans t'aimer.

O temps malheureux où je ne t'ai point aimé !

# VIE DE L'ÉGLISE

## DES CHAPELLES GALLICANES OUVERTES ET ACCUEILLANTES

Certaines sont ouvertes chaque jour à heures régulières hors office. Cela donne ainsi le témoignage d'une Église Vivante. L'église, édifice construit par les hommes et dans l'Église Gallicane, souvent par le Recteur lui-même. Les fidèles sont les Pierres vivantes d'une construction dont le Christ est la prière vivante. Ecclesia : signifie assemblée. C'est le lieu où se rassemblent les fidèles pour les grands événements de la vie chrétienne ; Baptême, Confirmation, Eucharistie, Mariage, Célébration pour les défunts, c'est aussi le lien du rassemblement dominical (messe du dimanche, messes de semaine).

C'est triste de voir une chapelle toujours fermée. C'est au clergé d'en communiquer les heures d'ouvertures, car il est vrai, il y a de réels problèmes : risques de vols, profanation. Il est possible de se rassembler à la chapelle, pour un temps de prière, la récitation du chapelet, sans oublier l'indispensable bulletin trimestriel le Gallican qui est à la portée de tous dans chaque chapelle, qui permettra à chacun d'être informé de la vie de la Paroisse et de l'Église.

Que nos chapelles soient pour tous ceux qui en franchissent le seuil, qu'ils vivent dans la joie ou traversent l'épreuve, un lieu de rencontre avec le Christ Ressuscité qui nous donne son Esprit de lumière et nous conduit au Père.

*Père Jean-François Prévôt*

**Paroisse Saint Expédit  
82300 Caussade**

Notre défunte : Mme Marin Fernande, 93 ans, mère de notre ami Alain Marin - Sépulture à Gaillac, Tarn. Nous l'assurons de notre soutien et de notre prière pour les défunts - Mercredi 6 mai 2015.

Baptêmes : sont devenus enfant de Dieu Samedi 9 mai 2015 : Lana Boly Crouzet. Samedi 20 juin 2015 : Max et Victor Vinot. Baptêmes à Castelsarrasin. Photos à venir pour le prochain numéro.

**Paroisse Sainte Anne**  
**31480 Le Grès**

Le 9 mai de l'an de Grâce 2015, en la chapelle Sainte Anne, fut célébré par le Père Patrick Dupuy le Baptême d'Anna Marchetti.



**Paroisse Saint Irénée**  
**17260 Jazennes**

La fête de la chapelle Saint Irénée s'est bien déroulée, la messe était à 16h00 dimanche 28 juin, bien entendu les paroissiens étaient au rendez-vous. A l'occasion de cette journée, des amis et moi-même, comme vous le savez passionnés d'histoire et aidés par l'office de tourisme, ainsi que le journal Sud-Ouest qui nous a bien favorisé dans nos démarches, avons préparé : un stand d'arbalesterie du 11ème siècle pour les enfants et diverses animations de reconstitutions historiques sur le début du Moyen-âge; escrime, forgeron, frappe de monnaie ... A l'heure du repas, tous sont venus partager le verre de l'amitié et un bon dîner, en fait ce fut une bonne journée, et tout le monde en fut ravi.

*Père Samuel Pariollaud*



**Paroisse du Saint Curé d'Ars**  
**11400 Castelnaudary**

Samedi 16 Mai 2015 a été célébré le mariage de Michèle et Jean-Pierre en la chapelle Notre Dame des Vertus de Bézier. Cérémonie au cours de laquelle une vive émotion a étreint les nouveaux mariés ainsi que l'assistance présente. Nous adressons à Monsieur le Président ainsi qu'à tous les membres de l'association Notre Dame des Vertus nos sincères remerciements pour leur accueil, leur disponibilité ainsi que leur gentillesse.

*Père Michel Sécomandi*



**Paroisse Saint François d'Assise**  
**42110 Valeille**

La chapelle Saint François d'Assise de Valeille était bien pleine en ce dimanche de Pentecôte où brille la lumière de l'Esprit Saint. La messe avait une aura toute particulière car la petite Anna recevait avec le sourire le sacrement de baptême des mains de son grand-père, Père Alain Crépiat, ému et heureux. La famille et les amis étaient attentifs et fervents tout au long du déroulement de cette magnifique célébration.

*Dame Andrée Morel*



**Paroisse Notre Dame d'Afrique**  
**83490 Le Muy**

**Paroisse Saint Michel Archange**  
**42600 Montbrison**

Le sacrement de confirmation a été conféré à deux jeunes filles, Milena et Kateline, dimanche 5 juillet lors de la fête de la chapelle de Valeille.

Le Père Laurent Eplé a célébré un baptême, photos à venir pour le prochain numéro. Un mariage est également prévu

Le groupe de partage biblique œcuménique se réunit une fois par mois à Montbrison de 20h00 à 21h00. Il est de mieux en mieux suivi.

**Paroisse du Sacré-Coeur**  
**17270 Clérac**



**Paroisse Saint Jean-Baptiste**  
**33800 Bordeaux**



**\*\* JOURNAL TRIMESTRIEL: "LE GALLICAN"**

**Administration - Rédaction - 4 rue de la Réole - 33800 Bordeaux**

**Tél: 05 56 31 11 96**

**Adresse de Messagerie Internet: [gallican@gallican.org](mailto:gallican@gallican.org)**

**Site web: <http://www.gallican.org>**

**T. TEYSSOT, directeur de la publication - Imprimé par nos soins**

**Commission paritaire n° 69321 - Dépôt légal à la parution**

**Reproduction interdite sans autorisation expresse**

**\*\* Abonnement au journal trimestriel "LE GALLICAN"**

**- France: 11,50 Euros**

**- Etranger: 14 Euros**

**4 numéros par an: janvier, avril, juillet, octobre**